



JOURN@L FOOT

N°589 DU 16 NOVEMBRE 2023

IMPORTANT | ONGLET COMPETITIONS

Suite à des problèmes techniques, depuis plusieurs semaines certaines informations figurant sur l'onglet «Compétitions» de notre site sont incorrectes (matchs en double, adversaires erronés etc..).
Merci de tenir compte uniquement de ce qui s'affiche dans FootClubs.

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

L'Assemblée Générale du District se déroulera le
24 novembre à 19h à l'auditorium Paul Langevin (Ville la Grand).

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1
REGLEMENTS P2
ARBITRAGE P5
COUPES P8
FEMININES P8
TECHNIQUE P9
JEUNES P11
FUTSAL P12

NOTE AUX TRESORIERES

Clubs non à jour avec le relevé n°1 payable au 31/10 :

BONTAZ ACADEMY - EVIAN FC – FUTSAL VERMILLON – GPT AALP - GPT BAS CHABLAIS –UGINE AS

TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles) > **sauf U7/U9/U11**
- du respect des temps de jeu et de repos

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).

- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

F.F.F. :

Propositions de modifications aux textes fédéraux

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission de Discipline :

US AAG – ES St Jeoire la Tour

Commission Compétitions :

Anthy SP – CO Chavanod – FC Brevon – US Vétraz – US Mont Blanc Passy – AJ Ville la Grand – CS Chamonix – AS Marin – F. Sud 74 – CO Chavanod – AS Marin – FC Villy le Pelloux – FC Cruseilles – GJ Anthy Margencel – USAV – FC Brevon – AS Evire – ES Fillinges – CS Vacheresse – FRS Champanges – FC Cluses – US Pers Jussy – US Vétraz – CSL Perrignier – FC Villy le Pelloux – ES Cernex – GPT Combloux Megve – ES Amancy Cornier – CS St Pierre – ES Thyez – ES Sciez – GJ Arenthon Scientrier – CSL Perrignier – CS Ayze – AS Odyssée – US Pers Jussy – AG Bons – GC Usses – ES Thyez – CS Vacheresse – FC Cluses

Commission des Règlements :

ES Fillinges – FC Frangy – CS St Pierre

Commission Féminines :

GTP Arve Montagne 74 – FC Chambotte -

Commission de l'Arbitrage :

Mahdid – Barbarroux – Cheikh - Fournier

Trésorier :

Gpt Féminin Arve Montagnes 74

Commission du Statut de l'Arbitrage :

Cheikh – Barbarroux - Fournier

Commission du Statut des Educateurs :

CSA Poisy – FC Annecy – US AAG – AS Epagny – US Semnoz Vieugy

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 13/11/2023

Publiée le 16/11/2023

DECISIONS

MATCH n°26466437**DOSSIER N° 589/20 : MORZINE SC 2 – MARIGNIER SP 2 – SENIORS D4 Poule C du 04/11/2023****Au fond :**

Considérant qu'en l'absence d'arrêté municipal, il est de la compétence exclusive de l'arbitre de décider si un terrain est praticable ou non.

Considérant qu'il ressort de l'instruction du dossier et du rapport de l'arbitre que celui-ci a arrêté la rencontre **à la 71'** à la demande du capitaine de MARIGNIER.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de MARIGNIER SP 2 pour en reporter le gain à l'équipe de MORZINE SC 2 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Résultat :

MORZINE 2 : 3 pts

MARIGNIER 2 : - 1 pt

MORZINE 2 : 5 buts

MARIGNIER 2 : 0 but

MATCH n°26457240**DOSSIER N° 589/21 : SEMNOZ VIEUGY US 2 – FRANGY 1 – SENIORS D3 Poule C du 05/11/2023****En la forme :**

La réclamation d'après match formulée par le club de SEMNOZ VIEUGY portant sur le fait « que le joueur GROND Nicolas aurait été en état de suspension le jour du match » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que de l'étude de la réclamation relative au joueur GROND Nicolas il apparait que celui-ci a été sanctionné par la Commission de Discipline d'un match ferme suite à trois avertissements en date du 19/10/2023 avec un date d'effet au 23/10/2023.

Considérant que cette sanction n'a pas été utilement contestée.

Considérant que le club de FRANGY a ou faire valoir ses explications.

Considérant que de l'étude des feuilles de match, il apparaît que l'équipe de FRANGY 1 n'a disputé aucune rencontre officielle entre la date de prise d'effet de la sanction et la rencontre sus nommée.

Attendu que dès lors, Mr GROND Nicolas était donc toujours en état de suspension au jour de la rencontre sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de FRANGY 1 pour en reporter le gain à l'équipe de SEMNOZ VIEUGY 2 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :

FRANGY 1 : -1pt
SEMNOZ VIEUGY 2 : 3 pts
FRANGY 1 : 0 but
SEMNOZ VIEUGY 2 : 3 buts

De plus, en vertu des dispositions de l'article 226 des RG FFF, le joueur GROND Nicolas est sanctionné d'un match de suspension ferme pour avoir évolué en état de suspension avec une date d'effet au 20/11/2023.

MATCH n°27541101

DOSSIER N° 589/22 : AMANCY CORNIER 3 – SAINT PIERRE CS 2 – U15 D4 Poule C du 12/11/2023

Au fond :

Considérant qu'en l'absence d'Arrêté Municipal, il est de la compétence exclusive de l'arbitre de décider si un terrain est praticable ou non.

Considérant qu'il ressort de l'instruction du dossier que l'équipe de SAINT PIERRE 2 n'a pas souhaité reprendre la rencontre.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de SAINT PIERRE 2 pour en reporter le gain à l'équipe de AMANCY CORNIER 3 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Résultat :

AMANCY CORNIER 3 : 3 pts
SAINT PIERRE 2 : - 1 pt
AMANCY CORNIER 3 : 4 buts
SAINT PIERRE 2 : 0 but

MATCH n°26446364

DOSSIER N° 589/23 : AMPHION PUBLIER 3 – BONS EN CHABLAIS AG 2 – SENIORS D4 Poule A du 12/11/2023

En la forme :

La réserve d'avant-match formulée par le club de BONS EN CHABLAIS portant sur le fait que « l'ensemble des joueurs d'AMPHION PUBLIER 3 seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » « est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant qu'il ressort de l'examen de la réserve qu'aucun joueur d'AMPHION PUBLIER 3 ayant participé à la rencontre sus nommée n'a participé aux rencontres VAREZE FC 1 / AMPHION PUBLIER 1 R3 Poule E du 05/11/2023 et

AMPHION PUBLIER 2 / BALLAISON 2 D3 Poule A du 05/11/2023, dernières rencontres officielles opposable du club d'AMPHION PUBLIER.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH n°26444802

DOSSIER N° 589/24 : CHAMPANGES 1 – AMPHION PUBLIER 2 – SENIORS D3 Poule A du 11/11/2023

Au fond :

Considérant qu'il ressort du rapport de l'arbitre que l'éclairage était notoirement insuffisant sur quelques zones du terrain pour faire débiter cette rencontre.

Considérant que l'arbitre est seul compétent pour décider si les conditions matérielles sont remplies pour faire débiter une rencontre.

Décision :

La Commission des Règlements donne match à jouer et transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

MATCH n°26521248

DOSSIER N° 589/25 : SAINT PIERRE 1 – FILLINGES 1 – SENIORS D2 Poule A du 05/11/2023

Au fond :

Considérant qu'il ressort du rapport de l'instruction du dossier que l'article 2.11.2 des RG du District dispose « qu'en cas de terrain impraticable avec arrêté municipal il appartient au club recevant d'envoyer par courrier l'arrêté municipal, de prévenir l'équipe adverse, de prévenir les officiels et de prévenir le permanent du District »

Considérant que cela doit être fait avant 10h ou au moins 5h avant l'heure du match fixé soit au cas de l'espèce 9h30 pour une rencontre prévue à 14h30.

Considérant que rien dans les RG du District n'impose l'envoi de l'arrêté municipal au club visiteur et encore moins avant 10h, celui devant être envoyé au District.

Considérant que le club de SAINT PIERRE a bien envoyé l'arrêté municipal au District comme le prévoit le règlement.

Considérant que le club de SAINT PIERRE a bien prévenu le permanent du District, Mr CARUSO Maurice, à 9h14 puis à 9h19.

Considérant que le club de SAINT PIERRE a bien prévenu le club de FILLINGES à 9h 26 et ce peu importe à quelle heure les responsables du club de FILLINGES ont réellement écouté le message.

Considérant que de ce fait le club de SAINT PIERRE a bien rempli ses obligations réglementaires concernant le report de cette rencontre.

Décision :

La Commission des Règlements donne match à jouer et transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMPTE-RENDU PLENIERE CDA Lundi 06/11/23 à 18h30

Président : Laurent LUTZ.

Présents : Antoine BLANCHET, Raphaël BARBARROUX, Philippe CHEVRIER, Jean Paul DREVAULT, Fred PTASIK, Damien FOURNIER, Romain GENOUD, Patrick MOREAU, Théo RAMEL, John GARDET.

Assiste : Jérôme MENAND (CTDA).

Invités : Ivan ADOBATI, Olivier BLIN (Réfèrent Vallée de l'Arve), Raphaël JUX (Réfèrents Annecy/Rumilly), Raphaël CIPRIANO (Réfèrent Annemasse/Genevois), Sébastien MURAT (Réfèrent Pays de Gex) , Christophe REVILLET (Réfèrent Chablais).

Excusés : Amandine BADIN, Mike MOMONT.

Ouverture de séance par le président, en remerciant les membres de CDA pour leur présence.

Après avoir déroulé les sujets où la CDA avait à prendre des décisions, la CDA accueille avec plaisir les invités à cette réunion plénière en les remerciant du travail déjà accompli et qu'il reste à faire pour cette saison.

1°) COURRIERS DIVERS

1.1 Arbitres

RENNARD FREDERIC : Lu et noté.

1.2 Ligue / FFF

POTTIER NICOLAS : Dispositif de retour à l'arbitrage après arrêt. Lu et noté.

1.3 Clubs

ES ST JEOIRE LA TOUR X 2 : Lu et noté.

CS AMPHION PUBLIER : Lu et noté.

CS AYZE : Lu et noté.

FC CRUSEILLES : Lu et noté.

FLAC : Monsieur REXHEPI Endrit devra repasser la formation arbitrage de Futsal.

AS MARIN (Marcilly Donovan) : Lu et noté

FC MERCURY (Garin Denis) : Lu et noté

2°) POINT ETAPE AVEC LES REFERENTS DE SECTEURS

Après un tour de table des référents, il ressort les différentes informations suivantes :

- Les désignations (sollicitation trop importante pour des arbitres qui double plus observations dans le même week-end).
- Le problème de certains cardiologues pour faire le test d'effort (transmis au médecin du district).
- Le problème d'eau chaude dans certains clubs.
- Certains clubs qui contact les arbitres via les réseaux sociaux (Messenger, Whatsapp,...).
Pour rappel, les clubs doivent contacter les officiels via les mails officiels et numéro de téléphone communiqué par le secrétariat du District en début de saison.
- Présence réunions pour le questionnaire annuel : 18 (AJ Ville La Grand), 18 (FC Cluses), 50 (Argonay/Chavanod), 10 (Challex), 15 (Amphion).

La CDA remercie les clubs qui ont prêté gracieusement leur salle pour accueillir les réunions.

Remerciement également aux référents de ces retours et pour leur engagement dans cette mission.

3°) ACTIONS FORMATIONS

DATE	HORAIRE	LIEU	ACTION	PARTICIPANTS
04/10/23	19h00 / 21h30	Ville La Grand	FORMATION ARBITRES BENEVOLES	12
07/10/23	9h00 / 12h00	Ville La Grand	FORMATION INITIALE 1 – J4	22
12/10/23	8h30 / 16h00	Ville La Grand	FORMATION BPJEPS	25
14/10/23	9h00 / 12h00	Ville La Grand	FORMATION CANDIDATS LIGUE	10
23/10/23	13h30 / 15h00	Meythet	INTERVENTION CLUB U11/U13	11
28/10/23	9h00 / 17h00	Ville La Grand	FORMATION INITIALE 2 – J1	15
29/10/23	9h00 / 17h00	Ville La Grand	FORMATION INITIALE 2 – J2	15
30/10/23	16h00 / 17h30	Annecy	INTERVENTION CLUB U14F/U15F	12
02/11/23	15h00 / 16h00	Annecy	INTERVENTION CLUB U16	20
04/11/23	9h00 / 17h00	Ville La Grand	FORMATION INITIALE 2 – J3	16

- La CDA remercie les clubs d'Annemasse Ambilly Gaillard, de Cranves Sales, de St Cergues et la mairie de Ville La Grand pour le prêt des installations pour les FIA.
- Les réservations pour les stages hivernaux sont faites auprès du lycée Jeanne Antide de Reignier pour le week-end du 3 et 4 février 2024.
- Le questionnaire des arbitres de Ligue aura lieu le vendredi 1 décembre de 19h30 à 21h30. Les arbitres concernés auront la possibilité de le faire en commun sur 2 sites : Argonay et au District.
- Théo Ramel présente l'organisation et les aspects techniques du prochain stage des candidats Ligue qui se déroulera le 1^{er} week-end de janvier sur le site d'Evian.

4°) ABSENCES AG / TEST PHYSIQUE

Décisions prises en dehors de la présence des invités.

4.1 Absences Assemblée Générale obligatoire du 2 septembre 2023

CAT	NOM	PRENOM	DECISIONS CDA ABSENCES AG
D5	AUZOUX	Nicolas	Perte du bonus AG
D5	BAKHTACHE	Abdelkader	Perte du bonus AG
D5	BENELMAADADI	Sabri	Perte du bonus AG
D3	BERTHOD	Frédéric	Perte du bonus AG
D3	CAM	Valentin	Perte du bonus AG
D5	CHEIKH BOUKAL	Ali	Perte du bonus AG
JAD	DALIBARD	Joséphine	Excusé
JAD	DELSOL LAVAUD	Erwann	Perte du bonus AG
JAD	DEMIANOW CHWESNIK	Lenny	Perte du bonus AG
JAD	DESCAMPS	Alexandre	Perte du bonus AG
JAD	DUBOURG	Théo	Perte du bonus AG
JAD	ESNAUD	Alexis	Perte du bonus AG
JAD	GRIENE	Elias	Perte du bonus AG
JAD	HANITRINIAINA	Jules	Excusé
JAD	HENNAOUI	Abdel	Perte du bonus AG
JAD	JAMAI	Noham	Perte du bonus AG
JAD	MEUNIER	Axel	Excusé
JAD	MOUNTASSIR TAFAR	Adam	Perte du bonus AG
JAD	MUSIC	Ermin	Perte du bonus AG
JAD	ONUKER	Muhammed	Perte du bonus AG
D3	ROUASSI	Yanis	Excusé
JAD	ROUGE POUTASSON	Mathis	Excusé
JAD	SCHMITT	Nathan	Perte du bonus AG
D4	SOARES	Bruno	Perte du bonus AG
JAD	TAGUIGUE	Abdel	Perte du bonus AG
JAD	THERIEN	Clément	Perte du bonus AG
JAD	THEVENET	Diego	Perte du bonus AG

4.2 Test physique non réalisé au 06/11/23

CAT	NOM	PRENOM	DECISIONS TEST PHYSIQUE
D5	AUZOUX	Nicolas	Non désignable jusqu'au rattrapage du 11/02/24
D4	BAILLEUL	Guillaume	Non désignable jusqu'au rattrapage du 11/02/24
D3	CAM	Valentin	Non désignable jusqu'au rattrapage du 11/02/24
D5	CHEIKH BOUKAL	Ali	Non désignable jusqu'au rattrapage du 11/02/24
JAD	DALIBARD	Joséphine	Non désignable jusqu'au rattrapage du 11/02/24
JAD	DUBOURG	Théo	Non désignable jusqu'au rattrapage du 11/02/24
JAD	MAHDID	Yanis	Non désignable jusqu'au rattrapage du 11/02/24
D5	MAXIT	Gabriel	Non désignable jusqu'au rattrapage du 11/02/24
JAD	MEDA	Baptiste	Non désignable jusqu'au rattrapage du 11/02/24
JAD	MEUNIER	Axel	Non désignable jusqu'au rattrapage du 11/02/24
JAD	MOUNTASSIR TAFAR	Adam	Non désignable jusqu'au rattrapage du 11/02/24
JAD	MUSIC	Ermin	Non désignable jusqu'au rattrapage du 11/02/24
D1	NOBILE	Anthony	Non désignable jusqu'au rattrapage du 11/02/24
JAD	THERIEN	Clément	Non désignable jusqu'au rattrapage du 11/02/24

4.3 Echec au test physique avec validation du minimum réglementaire

CAT	NOM	Prénom	Décisions TEST PHYSIQUE
D5	BRIANCON	Patrick	Minimum réalisé – 1 match par semaine
AA	CHIRAQUIAN	Serge	Minimum réalisé – 1 match par semaine
D5	HOUATMIA	Hilmi	Minimum réalisé – 1 match par semaine
D5	IALLATEN	Said	Minimum réalisé – 1 match par semaine
D5	MARINI	Franck	Minimum réalisé – 1 match par semaine
D5	MORAND	Frédéric	Minimum réalisé – 1 match par semaine
D5	MURAT	Sébastien	Minimum réalisé – 1 match par semaine
JAD	SALHI	Marwane	Minimum réalisé – 1 match par semaine
D5	SALLAZ	Sébastien	Minimum réalisé – 1 match par semaine
AA	ZIDANI	Léa	Minimum réalisé – 1 match par semaine

5°) POINTS DESIGNATIONS/OBSERVATIONS A DATE

Nous avons encore quelques bugs avec le nouveau logiciel de désignations, qui nous l'espérons vont bientôt être résolu. Concernant les observations, accompagnement et tutorats, les choses avancent normalement et vers les objectifs fixés.

6°) VALIDATIONS OU DECISIONS DES CANDIDATS A LA PROMOTION ACCELEREE

Suite aux retours de l'observateur Marouenne BENSLAMA sur les candidats à la promotion accélérée des arbitres D3, la CDA retient les candidatures suivantes : DANNE Victorien, DERONZIER Kevin, GURI Vullnet. Ils seront revus par Jérôme MENAND avant la trêve.

7°) DECISIONS SUITE AU QUESTIONNAIRE FAIT MAISON

Tous ceux qui auront une note inférieure à 10 seront reconvoqués au district à une date ultérieure pour repasser un questionnaire. Une convocation individuelle sera envoyée par mail.

La correction du questionnaire avec les notes sera diffusée dans les prochains jours par mail.

Tous ceux qui auront rendu le questionnaire après le 31 octobre et rendu avant le 6 novembre ne marqueront pas le bonus maison.

Les prochains RDV de la CDA :

Plénière : 18/12/2023 à 18H30

Audition : à définir

L'ordre du jour est épuisé à 21h30.

COMMISSION DES COUPES

Co-Présidents : Pierre Bernard / Maurice Caruso

Lors du dernier tour, dans la catégorie Seniors 1er niveau, il restait 33 équipes qualifiées. Pour les 1/16 de finale, on se devait de procéder à un mini tour de cadrage qui été effectué au District ce lundi. Sont donc concernées les équipes de Parmelan Villaz et de Pringy II. La rencontre a été programmée à Villaz le dimanche 3 décembre à 14h30 .

Pour info, le tirage au sort des prochains tours Seniors 1er niveau et 2ème niveau ainsi que les premiers tours Seniors F, U18 F et U15 F aura lieu au District, le lundi 4 décembre à 15 heures. Les rencontres seront programmées fin février ou début mars 2024 en fonction des rencontres du championnat ou des matchs en retard.

COMMISSION FEMININES

Présidente : Claude GRANGE

PRATIQUE

PLATEAUX FEMININS

Prochain plateau féminin : **Samedi 25 novembre**

Heure : 10h - 12h

Lieu : Choisissez votre lieu de pratique entre LANFONNET – ST PIERRE EN FAUCIGNY et PERRIGNIER

Foot à 4 : U7F - U8F et U9F

Foot à 5 : U9F - U10F et U11F

Pour vous inscrire, cliquez et renseignez le formulaire ci-contre : <https://forms.gle/qorrYFwB4ydkvt2W7>

CRITERIUM U13F

Afin de faciliter le processus d'enregistrement des joueuses et la communication des résultats sur les prochaines journées, nous avons mis en place une procédure simplifiée.

Voici ce que vous devez faire,

1. Enregistrement des joueuses :

- Veuillez cliquer et renseigner la feuille d'enregistrement des joueuses depuis le lien ci-contre : <https://forms.gle/m3MKsZRUAUp2D8hW7>
- Remplissez soigneusement toutes les informations requises pour chaque joueuse de votre équipe.
- Soumettez le formulaire en ligne avant le début du plateau.

2. Communication des résultats : (par le responsable du plateau)

- A la fin du plateau, utilisez le formulaire de résultats que vous trouverez en cliquant sur le lien : <https://forms.gle/3fN3kXe6EMHgudrY7>

Calendrier critérium U13F

- J4 samedi 25 novembre
- J5 samedi 2 décembre

COUPES U15F – U18F – SENIORS F

Calendrier des coupes

- Tour 1 : 2/3 mars 2024
- Tour 2 : 30/31 mars 2024
- ¼ finale : 8 mai 2024
- ½ finale : 20 mai 2024
- Finale : 15/16 Juin 2024

FUTSALCalendrier de la pratique

- Tour qualificatif challenge national Seniors F : Dimanche 28 janvier 2024 (journée) à Thonon
- Plateau féminin futsal : samedi 17 février 2024 (9h à 12h) à Ambilly
- Challenge départemental U13F : Dimanche 11 février (9h à 12h) à Marnaz
- Challenge départemental U15F : Dimanche 11 février (14h à 18h) à Marnaz
-

TECHNIQUE**PPF U14F**

Le groupe de développement U14F se réunit le **mercredi 22 novembre 2023** (le lieu reste à déterminer).

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « **Documents** » rubrique « **Fiche et Formulaire** » sous rubrique « **Docs Féminine** ».

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Organisation de la pratique Foot des Enfants**RAPPEL :**

- Toutes correspondances concernant la pratique du Foot des Enfants est à faire **UNIQUEMENT** sur la boîte mail dédiée (footdesenfants@ghautesavoie-paysdegex.fff.fr)
- De nombreux Responsables EdF et de catégories ne sont pas identifiés sur Footclub (ou alors « non diffusable ») De fait les clubs ne peuvent pas contacter les responsables en cas de modifications d'un plateau.

CALENDRIERS

Secteur Chablais : veuillez noter que tous les plateaux u7, u9 et u11 de Brevon ont lieu à **Reyvroz**

U11 :

Il est rappelé que la matérialisation des zones techniques est **obligatoire**. Les éducateurs(trices) et les remplaçants(tes) de chaque équipe ont interdiction d'en sortir tout au long de la rencontre.

Secteur Annemasse

D3 : Lire **Exempt 2** à la place de Vallée Verte 2. Le plateau du 5.12 aura lieu à **Cranves Sales**

FUTSAL

Des dates sont prévues cet hiver pour les u7, u9 et u11 mais nous sommes en attente de créneau de gymnase :

Samedi 16 décembre = u7 et u9 (Noël du Futsal)

Samedi 13 janvier = u11 secteur en attente

Samedi 27 janvier = u9 secteur en attente

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES**U7****23/09**

Chéran – TEGG

30/09

AAG US – Sauverny

14/10

AAG US – Vougy - Pays de Gex (St Genis)

U9**16/09**

Pers Jussy 1- Ville la Grand 4 - Odyssee 3 -Thonon AS

23/09

Odyssee

30/09

Seynod 4 - Aravis 2 - Pers Jussy 4 – Viuz 1 - Odyssee 3

07/10

Seynod 1 – Foot Sud 3- Bonneville 3 -Thones 1 - Pers Jussy 1 - Morzine 3

14/10

Cheran 1

U11**16/09**

Aravis - Ville la grand – Annemasse Ambilly Gaillard(8)- St Pierre - Douvaine - Paysde Gex

23/09

Viuz - Vallée verte –Pays de Gex (8)- Sauverny - Vuache

30/09

Sillingy - Villaz - Annemasse Gaillard (D1 D2 et D3), Pers Jussy - Amphion – Marin - Vuache Sauverny

7/10

Annecy - Meythey - Aravis- Lanfonnet- Sallanches – TEGG - Sauverny

14/10

Annecy Fem – Seynod - Annemasse Ambilly Gaillard (D1 D2 et D3) - Pers Jussy – Viuz - Veigy Amphion – Pays de Gex

Président : Jean-Michel BAULMONT

CHAMPIONNAT U13 – PRINTEMPS 2024

La Commission vous informe qu'à compter de la reprise, le 9 mars 2024, **l'ensemble des championnats U13 sera soumis à la Feuille de Match Informatisée**. Nous vous laissons dès à présent le soin de vous organiser afin de disposer de tablettes suffisantes, et d'attribuer les droits de l'équipe à votre éducateur sur FootClubs. Merci de votre compréhension.

CRITERIUM U13

RAPPEL

La DTN a la volonté de développer davantage l'arbitrage des jeunes notamment sur le public u13. La mise en œuvre de l'arbitrage à la touche par les u13 « remplaçants » doit être **SYSTEMATIQUE** sur **l'ensemble** des rencontres u13.

Intrêrêts pour le(la) joueur(se)

- Apprendre à se concentrer pendant un temps donné
- Appliquer et maîtriser parfaitement les règles de la touche et du hors-jeu
- Observer les déplacements des joueurs : alignement défensif et synchronisation des appels en profondeur avec la passe
- Apprécier la difficulté de la tâche (être indulgent sur les erreurs d'arbitrage)
- Gérer son stress
- Prendre des responsabilités et améliorer l'estime de soi

Rôles de l'éducateur(trice)

- Enseigner les règles du jeu aux joueurs(ses)
- Faire arbitrer les joueurs(ses) à l'entraînement
- Prévoir les rotations de tous les joueurs(ses) sur les rencontres de la saison
- Conseiller les joueurs(ses) sur l'arbitrage à des moments opportuns (avant-match, mi-temps, arrêt de jeu...)
- Être tolérant (être indulgent sur les erreurs d'arbitrage)
- Intervenir auprès des spectateurs/parents...

Fonctionnement

- 1 remplaçant de chaque équipe est arbitre assistant
- A la **15^{ème} et 45^{ème} minute**, l'arbitre siffle une pause de 2' pour procéder aux changements d'arbitres assistants (*soit 4 joueur(se)s par rencontre*). L'arbitre assistant entre obligatoirement dans le jeu
- Signalisation : **touches et hors-jeu**

Rappel : matérialisation **obligatoire** de la zone technique pour les éducateurs(trices) et les remplaçants(tes) de chaque équipe. Les éducateurs(trices) ont interdiction de sortir de cette zone au cours de la rencontre

Festival U13

Le tirage du 3^{ème} tour est disponible sur le site du District. La finale aura lieu **samedi 6 avril 2023** (lieu à confirmer). Les rencontres du critérium sont donc reportées au **16 décembre** pour les clubs concernés

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

Sont inscrits en championnat bi- départemental

ASS FUTSAL ROCHETTE O 2

U S CHARTREUSE GUIERS 1

FUTSAL BOURGET UNITED

LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY

Coté Savoie

AS THONON

CBF 74

FLAC 2

Coté Haute Savoie

Pour la saison 2023/2024, 7 formations qui se rencontrent en matchs aller/retour soit 12 matchs.

Les 4 premiers jouent le titre sur un mini championnat de 6 rencontres(aller/retour)

Les 3 derniers jouent les places de 5 à 8 sur un mini championnat de 4 rencontres (aller/retour)

Le calendrier est en ligne sur le site.

JOURNEE N° 1

FUTSAL BOURGET UNITED contre US CHARTEUSE GUIERS

Sameedi 13 Janvier 2024 Gymnase MARLIOZ à AIX LE BAINS à 20H00

JOURNEE N°4

FBU contre EXEMPT

US CHARTREUSE GUIERS contre AFRO 2

Mercredi 15 Novembre 2023 Gymnase des ECHELLES à 21H00

FLAC 2 contre HFCC

Samedi 18 Novembre 2023 Gymnase SOMMEILLER à 12H30

CBF 74 contre AS THONON

Dimanche 19 Novembre 2023 Gymnase BRIFFOD à 19H00

JOURNEE N°5

EXEMPT contre FLAC 2

AFRO 2 contre FBU

Samedi 25 Novembre 2023 Gymnase de LA SEYTAZ à 18H00

HFCC contre AS THONON

Jeudi 30 Novembre 2023 Gymnase COTE ROUSSE à 20H45

CBF 74 contre US CHARTREUSE GUIERS

Samedi 02 Décembre 2023 Gymnase BRIFFOD?? à 18H00

COUPE DE SAVOIE FUTSAL

SENIORS MASCULIN : les équipes du championnat bi départemental sont inscrites d'office

Dates des rencontres:

1 ier tour: Semaine du 8 au 14 Janvier 2024

2ieme tour: Semaine du 22 au 28 Janvier 2024

3ieme tour: Semaine du 05 au 11 Février 2024

Finale le 25 FEVRIER 2024

Inscriptions au jour de parution du PV:

FLAC 2

AS THONON

US CHARTREUSE GUIERS

AFRO 2

CBF 74

FBU

HFCC

US LA MOTTE SERVOLEX